



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 059/2024

A L'ENTREPRISE GENERALE MALTA FORREST SA.

Après avoir reçu le contrat du marché n°7292/INTER-GOUV/MIN-ITP/BCECO/DG/DPM/PGN/2022/MT, conclu avec le BCECO, pour un montant total hors taxe de dollars américains vingt-deux millions cent dix-sept mille neuf cent trente-sept (USD 22 117 937) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent cinquante-quatre mille huit cent vingt-cinq, cinquante-cinq centimes (USD 154 825,55), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 10/04/2024.

Directeur Administratif et Financier a.i

Sceau de l'Etablissement

Directeur Général a.i
Benoit Kilint Nalembe